



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL

Réunion de la F3SCT du CSAMEN

Mercredi 28 janvier 2026

Déclaration liminaire de la Fédération Syndicale Unitaire

Cette réunion de la F3SCT ministérielle se tient dans un contexte d'annonces budgétaires catastrophiques pour la rentrée 2027. On pourrait développer nos critiques contre l'ensemble de la politique fiscale, puisqu'il faut bien des ressources ; contre l'ensemble de la politique budgétaire, pour les services publics, la protection sociale et dans cet ensemble la Sécurité sociale, mais nous nous concentrerons pour cette réunion sur ce qui incombe à notre ministère. Et donc, pour l'Éducation nationale, les annonces budgétaires, depuis l'automne n'auguraient rien de bon. Mais à une certaine approximation opportuniste, dans la communication, concernant les postes créés pour l'école inclusive, s'est ajoutée depuis lundi une légère confusion qui révèle le peu de cas fait pour les conditions de travail des personnels de notre ministère.

La réunion du CSAMEN de ce lundi 26 janvier, au cours de laquelle les représentant·es de la FSU ont dû insister pour obtenir des données précises, a débouché sur une annonce de suppressions de postes supérieure à ce qui avait été auparavant annoncé : 4032 postes de professeur·es supprimés 1er et 2d degrés confondus. Mais le ministre semble s'être repris pour revenir au chiffre initial, soit 4018. Quelles que soient ces évolutions à la marge, 4000 postes c'est énorme.

Sans oublier les besoins non satisfaits en AESH, en CPE, en AED, en infirmières, en psychologues, en administratifs et en personnels techniques des collectivités.

Comment parler de conditions de travail, de santé au travail dans ces conditions, dans ce contexte ? Comment redonner du sens et améliorer la qualité du service public d'éducation ?

Pour être en bonne santé au travail, les personnels de l'Éducation nationale, comme tous et toutes les travailleurs et travailleuses, doivent disposer des moyens et d'une organisation adaptée pour un travail de qualité et dans de bonnes conditions matérielles.

Les suppressions de postes à l'Éducation nationale se poursuivent alors qu'il faudrait par exemple 10017 emplois supplémentaires pour « simplement » retrouver le taux d'encadrement de 2017 dans les collèges et les lycées.

Dans le 1er degré, la baisse du nombre d'élèves par classe ces dernières années est notamment due au dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire. Malgré cela, il est reconnu que le système éducatif français, particulièrement inégalitaire, a également les effectifs parmi les plus chargés d'Europe. Face à la baisse démographique, un choix était possible, celui de baisser le nombre d'élèves dans les classes, mais également de transformer l'école : améliorer le remplacement, reconstruire les RASED, rendre l'école réellement inclusive, redéployer des enseignantes et enseignants surnuméraires. L'exécutif a finalement décidé de supprimer plusieurs milliers de postes pour faire des économies à court terme sur le dos du service public d'éducation.

Renforcer l'Éducation nationale n'est pas une charge, mais un investissement pour la société.

C'est dans ce contexte que vous allez nous présenter des bilans relatifs à la santé et la sécurité des personnels. Ces bilans, sur lesquels nous reviendrons au cours de cette journée ne présentent pas de surprises et révèlent toujours les mêmes carences du ministère et des services déconcentrés.

Concernant le fonctionnement des instances, en amont de votre présentation et dans cette déclaration liminaire, nous souhaitons alerter sur plusieurs points :

- les représentantes et représentants des personnels siégeant en FS A ou D sont fréquemment entravés dans leur mission et dans leur action pour la santé et les conditions de travail. Leur rôle n'est tout simplement pas respecté, ce qui laisse perdurer des situations dangereuses ou très préoccupantes pour les personnels, avec la volonté affichée de certaines autorités administratives de ne pas s'engager dans l'évaluation et la prévention des risques, de faire obstacle à l'application de la loi et de la réglementation.

Trois types de situation nous remontent encore fréquemment :

- l'accès aux fiches RSST ou aux DUERP n'est pas partout assuré, elles sont filtrées d'une manière ou d'une autre,

- les procédures de signalement de danger grave et imminent ne sont pas respectées, que ce soit pour l'amiante ou pour les risques psychosociaux. Dans de nombreuses situations, les autorités administratives décrètent, sans enquête conjointe avec le ou la représentante signalant le danger, qu'il n'y a pas de DGI. Les données que vous nous présentez le confirment. Ce n'est tout simplement pas légal, et nous faisons ainsi le constat que des fonctionnaires font obstacle à l'application de la loi, obstacle qui peut avoir des conséquences délétères pour des personnels ou des usagers. Pourtant, la circulaire DUERP de la DGAFP de 2024 rappelle bien les obligations légales et certaines des conséquences judiciaires d'un refus d'application de la loi. Faudra-t-il qu'un jour un représentant de l'employeur soit inculpé voire condamné pour que la loi soit respectée dans notre ministère ?

- enfin, les visites et plus encore les enquêtes, même quand elles sont votées en réunion de l'instance, sont entravées, en étant notamment reportées sine die.

Nous aurons l'occasion de rappeler d'autres manquements lors de la présentation des bilans.

Au cours de cette réunion, nous allons être consultés sur le projet de guide de prise en charge des alertes suicidaires.

Un guide sur ce sujet avait déjà été adopté en CHSCT ministériel en 2021, mais jamais diffusé. Nous avons dans cette instance dénoncé ce refus de diffusion en signalant notamment que l'absence d'information et de diffusion de consignes adaptées à l'ensemble des personnels sur ce sujet mettait en danger grave les personnels exposés. Le ministère s'engagerait à présent à en diffuser une nouvelle version mais de manière très limitée et sélective. Cette diffusion en catimini est contreproductive et symptomatique. Notre ministère ne veut pas que l'ampleur du phénomène fasse débat.

Notre fédération rappelle par ailleurs que ce guide ne concerne qu'un aspect de la prévention pour une situation bien particulière et ne constitue pas un véritable plan de prévention primaire de ce risque et ni de l'ensemble des risques psychosociaux.

- Sur ce point, la prévention des RPS, nous demandons, entre autres, une évaluation des risques découlant des méthodes de management, méthodes que nous dénonçons régulièrement et qui se reflètent de plus en plus fréquemment dans les remontées de fiches SST.

Pour cette évaluation et pour enfin s'orienter vers la prévention primaire, nous demandons que les travaux de notre instance bénéficient d'une expertise externe afin d'analyser les procédures appliquées à l'EN et de les comparer aux dispositifs de prévention et prise en charge, mis en place par d'autres ministères, organisations publiques ou par d'autres grands opérateurs privés. (un avis sera déposé en ce sens)

- Nous demandons l'instauration d'études d'impact sur la santé au travail et les conditions de travail de toute réforme ou évolution de l'organisation et des méthodes de travail.

A ce sujet et en amont d'un prochain groupe de travail, concernant les lycées professionnels, la FSU rappelle qu'elle avait dénoncé la mise en place précipitée d'une réforme structurelle de la voie professionnelle. Elle avait averti des conséquences que cette réforme aurait sur les personnels, sans jamais être écoutée. L'année dernière, les personnels concernés ont subi la désorganisation et le rythme difficilement soutenable du parcours différencié de fin d'année, finalement qualifié d'échec par le ministre. Le ministre revient enfin sur cette période et envisage un retour aux modalités d'examens antérieures. Ces conditions de travail sous pression et la perte de sens du métier participent à la dégradation de la santé des personnels.

Si certains sujets font enfin l'objet de groupes de travail et de points programmés à de prochaines réunions, la FSU rappelle en particulier deux de ses demandes :

- la communication par le ministère des rapports d'enquêtes réalisées suite à des actes suicidaires, pour mener à bien les missions définies aux articles R253-39 et R253-40 et conformément à l'article R254-39,

- la communication des rapports d'enquêtes relatives à des actes terroristes.

La FSU précise que ces événements ne doivent pas être confondus dans une catégorie unique "situation de crise".

Enfin, nous souhaitons faire part de nos désaccords concernant certaines positions de l'administration formulées lors du groupe de travail du 15/01/2026.

Nous interpellons depuis plusieurs années sur la nécessité de mettre à jour le site du ministère pour que les personnels aient accès à l'ensemble des informations relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, et puissent avoir connaissance de l'ensemble des travaux de notre instance, ce qui comprend en particulier les PV des séances, les avis adoptés et les réponses à ces avis.

Si les réunions de l'instance ne sont pas publiques, rien n'interdit que les PV des séances soient accessibles à l'ensemble des personnels.

Depuis la création des CHSCT, la publication de ces PV n'a jamais posé aucun problème, nous ne pouvons pas accepter cette culture du secret, alors que les travaux de la FS Men sont attendus et suivis, notamment par les délégations académiques et départementales.

Nous sommes représentantes et représentants des personnels, ce que nous portons, tout comme les réponses et positions prises par l'administration, doit être connu.

Nous avons dénoncé, et nous continuons de dénoncer la LTFP et ses conséquences sur le dialogue social. Ce nouvel épisode de recul dans les modalités de fonctionnement de l'instance révèle ce que les employeurs publics ont porté dans cette réforme, un recul de la démocratie sociale et du dialogue social, un recul de la démocratie au travail et de la représentation des personnels, qui fait pourtant partie des droits fixés dans les textes constitutionnels.